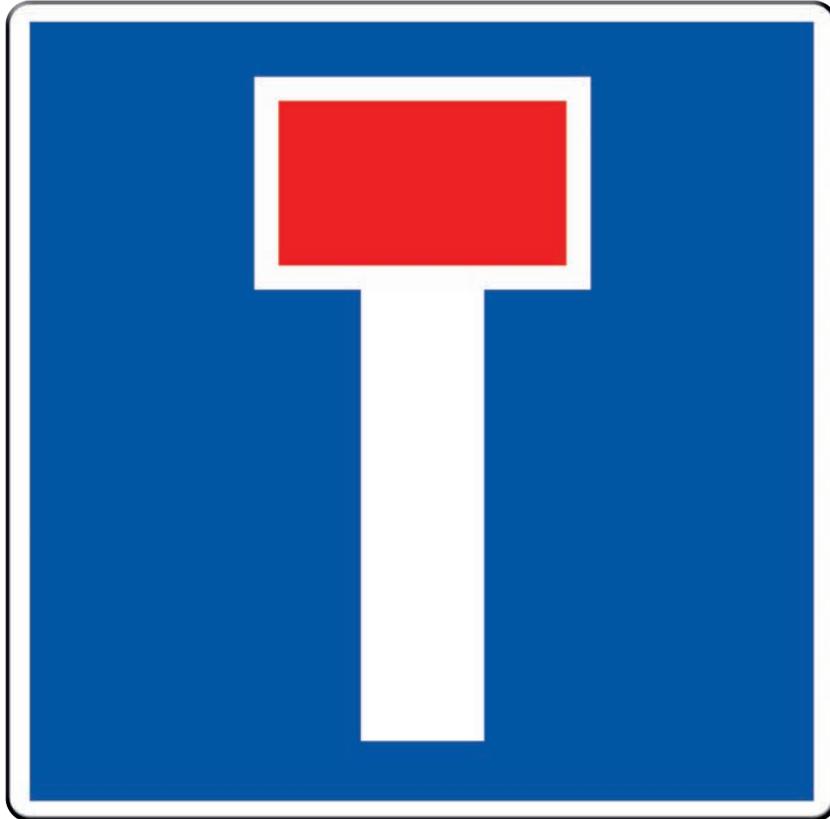


Témoins

Revue trimestrielle du SNJ-CGT
Nouvelle série - N° 54 - Février - Mai - 2014 - 2,30€

54

CONSEIL DE PRESSE



La fausse bonne idée



Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45
Courriel : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr

Garcia Marquez : la littérature et le journalisme en deuil

La littérature a perdu un de ses grands hommes, avec la mort de Gabriel Garcia Marquez, le 17 avril, à l'âge de 87 ans. Le journalisme aussi. L'auteur de « Cent ans de solitude », prix Nobel en 1982, est aussi ce journaliste qui a débuté dans des journaux colombiens et avait décidé de mener « la guerre de l'information », dans une Amérique du Sud notamment marquée par la dictature de Pinochet, au Chili. Il a aussi travaillé à l'agence cubaine Prensa Latina et créé à Carthagène la Fondation pour le nouveau journalisme latino-américain. Dans un communiqué, le SNJ-CGT a tenu à « saluer la mémoire » d'un « journaliste rigoureux, toujours respectueux des principes professionnels et des citoyens ».

Prisma : la « séquestration » imaginaire

Sanctionnés pour « séquestration » de patrons ! Chez Prisma, deux élus CGT, dont le secrétaire général du SNJ-CGT, ont écopé d'un avertissement pour avoir considéré qu'une réunion de NAO ne pouvait se terminer une heure plus tôt que prévu, alors qu'aucun accord n'avait été trouvé. Devant les bons résultats du groupe, la CGT revendiquait une augmentation mensuelle de 125 euros brut ; la direction ne voulait en lâcher que trente. Pour « séquestrer » ses patrons, il a suffi au secrétaire général du SNJ-CGT de s'installer sur sa chaise devant une des deux portes de la salle de réunion. Les policiers appelés à la rescousse n'ont « même pas cherché à entrer dans la salle pour vérifier s'il y avait quelqu'un à "libérer" », précise la CGT Prisma dans un tract.

Le nouveau journalisme ? « Faire moins chiant »...

Éric Scherer, diplômé de l'école de commerce de Rouen, a déjà une longue carrière de journaliste : AFP, Reuters, de nouveau AFP et désormais France Télévisions, où il dirige la prospective, la stratégie et les relations internationales. Intervenant à l'école de journalisme de Sciences-Po, administrateur de l'EJCM d'Aix-Marseille, vice-président du Geste (groupement patronal des éditeurs de contenus et services en ligne) et co-président de la commission télévision connectée, il a encore le temps d'alimenter le blog « Meta-Medias, chronique de la révolution mondiale de l'information ». Son article titré « Faire moins chiant, objectif N°1 du nouveau journalisme » débute ainsi : « Le public veut des infos plus constructives et une approche plus positive de l'actualité, nous dit cette semaine le baromètre annuel de *La Croix*. C'est justement la recette gagnante des nouveaux sites d'informations à succès : sortir des codes propres à l'information traditionnelle pour traiter l'actualité (au moins une partie de l'actu !) sous une forme avantageuse, positive, voire réjouissante. » Des journalistes qui « positivent », comme chez Carrefour ? Ou à l'école de commerce de Rouen ?

CHUTE DES EMPLOIS À DOMICILE



En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 54 / Février - Mai 2014

Sommaire

DOSSIER DÉONTOLOGIE

- Indépendance juridique des rédactions, il est urgent de statuer..... 4
- Commission Sirinelli: le rapport qui enterre une instance déontologique ? 6
- Entretien : Henri Maler, de l'association Acrimed..... 7
- Droit moral des photographes, détournement de photos à la maternelle . 8

JURIDIQUE

- *DNA-LAlsace* : quand la loi Hadopi est détournée de sa vocation 9
- *Rugby Hebdo* : les journalistes ne sont pas des touristes 10
- CCIJP contre tribunal administratif: la commission contre-attaque 11

ACTU MÉDIAS

- *L'Humanité*: le SNJ-CGT dans la bataille des aides à la presse..... 12
- *Libération* : Histoire d'un journal militant rattrapé par l'argent 13
- *La Nouvelle Vie Ouvrière*: la NVO doit vivre..... 14
- Presse magazine: Mondadori dégraisse et entasse Prisma encaisse, Lagardère vend 16
- En direct des rédactions..... 17

PHOTOJOURNALISME

- Mission Brun-Buisson : reporters-photographes en danger de mort 18
- Barème de piges des reporters-photographes: la fin du tabou du temps de travail ?.... 19

INTERNATIONAL

- Turquie : 59 journalistes toujours emprisonnés la lutte continue 20
- Entretien : Mumia, 60 ans et plus de la moitié de sa vie en prison..... 22
- Fédération européenne des journalistes : pressions autour d'une assemblée à Moscou..... 23
- Disparition : Laurent Ballouhey, amoureux de la Chine..... 23

Nouveaux numéros de téléphone et de fax
Téléphone : 01 55 82 87 42 ou le 01 55 82 87 41.
Fax : 01 55 82 87 45

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Dominique Candille, Éric Cabanis, Thierry Cérinato, Michel Diard, Ludovic Finez, Michèle Herzberg, Patrick Kamenka, Grégory Marin, Denis Perez, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Photos : Patrick Nussbaum, Bernard Rondeau/Photosociale.

Dessins : Babouse, Faujour.

Secrétaire de rédaction : Jean Tortrat.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0916 S 06290

N° ISSN : 1281-1343.

Un aveuglement suicidaire

La déroute historique du parti socialiste aux élections municipales n'aura donc pas suffi. Nouveau Premier ministre, sûrement meilleur communicant que son prédécesseur, gouvernement resserré comme sa majorité après le départ des Verts, staff présidentiel remanié et plombé par l'affaire Aquilino Morelle... Mais d'inflexion ou de changement de politique, surtout pas ! C'est même l'inverse, avec la poursuite des cadeaux aux entreprises et des sacrifices demandés aux salariés, dans le cadre de la réduction des déficits exigée par Bruxelles. En résumé, une accentuation de la rigueur budgétaire et de l'austérité, pourtant violemment combattues par l'électorat de gauche. Malgré l'ampleur du désaveu populaire, malgré la grogne naissante au sein même du PS, François Hollande persiste et signe. Cela en devient incompréhensible.

Face à cet aveuglement très inquiétant, il est urgent de réagir. C'était le sens de l'appel de deux cents personnalités (« Maintenant ça suffit ! Marchons contre l'austérité, pour l'égalité et le partage des richesses ») à une manifestation le 12 avril dernier, qui a réuni des dizaines de milliers de participants. Comme beaucoup d'organisations de la CGT, le SNJ-CGT y a participé. C'était pour nous une première réplique aux annonces dévastatrices de François Hollande et Manuel Valls. Construire une nouvelle dynamique pour une réelle alternative, redonner de l'espoir. C'est aussi le sens du travail mené avec la CGT Spectacle et la CGT Culture, dans le cadre de la Marche pour la Culture et de la lutte contre

l'accord sur l'assurance chômage, signé par la CFDT, FO et la CFTC. Ensemble, nous défendons l'art, la culture et l'information, en réaction à la baisse inédite du budget du ministère, à un violent désengagement politique et à un recul des droits sociaux.

La ministre de la Culture et de la Communication a gardé son poste lors du mercato post-élection. Si elle peut s'enorgueillir d'avoir gagné la bataille municipale à Metz, son bilan après deux ans passés rue de Valois est très mince. La fin de la nomination des présidents de l'audiovisuel public par le président ? Le passage de la TVA à 2,1 % pour les sites d'information politique et générale ? Le commencement d'un début de réforme des aides à la presse ? C'est bien peu.

Alors que la presse n'a jamais été aussi concentrée, aux mains de quelques groupes industriels et financiers, que les plans sociaux se multiplient, que la précarité galope, que les journalistes doutent du sens et de l'utilité de leur métier, il est temps que M^{me} Filippetti applique les engagements de campagne du candidat Hollande. Revoir l'équilibre économique du secteur de la presse en réformant profondément les aides ; accorder enfin un statut juridique aux équipes rédactionnelles afin de garantir l'indépendance des journalistes ; revoir les seuils anti-concentration ; accorder à l'audiovisuel public des moyens lui permettant d'assurer ses missions ; sauvegarder et développer l'AFP... La liste est longue. A l'image de notre impatience et de notre colère.

Emmanuel Vire
Secrétaire général du SNJ-CGT

Indépendance juridique des rédactions

Les citoyens mettent en doute la qualité de l'information qui leur est délivrée. Ils accordent de moins en moins leur confiance aux médias et considèrent que les journalistes ne sont pas indépendants des pouvoirs économiques et politiques... Pour le SNJ-CGT ce n'est pas un quelconque observatoire déontologique ou une « veille éthique » qui régleront le problème.

par Dominique Candille*

IL EST URGENT DE STATUER

L' exigence citoyenne d'une information de qualité est non seulement légitime, elle est surtout indispensable à l'exercice de la démocratie. Les professionnels de l'information se doivent de relayer cette exigence en revendiquant les moyens d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles. « Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et

les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. » Ce préambule de la déclaration de Munich (1971) est toujours d'actualité, d'autant que la mission d'informer est menacée dans son existence même. Aujourd'hui, plus que jamais, les entreprises de presse passent sous le contrôle de groupes industriels ou financiers, dont les intérêts économiques peuvent entrer en contradiction avec le souci d'informer librement et honnêtement. Les concentrations,

les fusions, les fermetures de titres sont calamiteuses pour une profession de plus en plus précarisée et malmenée, mais surtout pour le pluralisme et le débat d'idées.

« Ne pas se tromper de coupables »

Informer demande du temps et des moyens pour rechercher l'information, la vérifier, la recouper et la hiérarchiser. La course à l'audimat, la recherche du sensationnel et du scoop à tout prix ne découlent pas de la

Quelques propositions législatives

- ▶ La loi fera obligation à l'éditeur de remettre chaque année aux institutions représentatives du personnel, en même temps que ses comptes, la composition de l'équipe rédactionnelle en y faisant apparaître le nombre de journalistes précaires et de correspondants locaux de presse.
- ▶ L'équipe rédactionnelle (quelle que soit sa forme juridique) devra être obligatoirement consultée par la direction sur tout changement de politique éditoriale ou de responsable de la rédaction. Ce dernier devra présenter son projet éditorial à l'équipe rédactionnelle, qui pourra s'opposer à sa nomination ou à son projet.
- ▶ Si la situation l'exige, l'équipe rédactionnelle pourra prendre l'initiative d'un scrutin de défiance. Elle aura aussi la faculté de saisir le comité d'entreprise, qui pourra agir dans le cadre d'un droit d'alerte spécifique et aménagé.
- ▶ Les entreprises de presse devront publier et porter à la connaissance du public chaque année la composition de leur capital, l'identité de leurs actionnaires avec leurs parts respectives d'actions. Les noms des principaux actionnaires (plus de 15 % du capital) devront être mentionnés dans chaque numéro de la publication concernée.
- ▶ En cas de non respect de ces dispositions, les diverses aides publiques dont bénéficie l'entreprise fautive seront suspendues.

L'ensemble de nos propositions est à retrouver sur notre site internet : www.snjcgt.fr

volonté individuelle du journaliste mais de stratégies éditoriales et commerciales décidées par les actionnaires. Quand les journaux télévisés ouvrent sur des faits-divers ou des bruits d'alcôve, quand les informations sociales ne sont traitées que d'un seul point de vue (souvent patronal), quand sont citées des grands marques de cosmétiques à longueur d'articles, quand l'émotion remplace l'analyse, quand l'information culturelle se résume à la promotion de spectacles, films ou livres, ce sont des choix rédactionnels sur lesquels la grande majorité des journalistes n'a aucun pouvoir de décision. Pointer ces dysfonctionnements, critiquer les médias est nécessaire à la démocratie, mais il ne faut pas se tromper de coupables. Dans les rédactions, des journalistes se battent pour mener à bien leur mission, dénoncent les pressions dont ils sont victimes. Ce sont des combats difficiles – peu connus du grand public –, dans un environnement de plus en plus répressif.

Un débat déjà lancé par le SNJ-CGT en 2007

Le métier d'informer exige des garanties d'indépendance pour ceux qui l'exercent. Les journalistes n'ont pas besoin de plus d'encadrement. Ils ont besoin, au contraire, de droits et de liberté supplémentaires. C'est pourquoi, dès 2007, le SNJ-CGT s'était engagé, au sein d'une large inter-syndicale, à revendiquer un statut juridique pour les rédactions. Les groupes parlementaires avaient été contactés et des propositions avaient été formulées. Hélas, l'idée, pourtant bien accueillie par la profession et le grand public, est restée en suspens, curieusement étouffée par le débat sur la nécessité d'une instance déontologique. L'information est malade. Malade des concentrations, des baisses d'effectifs, de la précarité, de la main mise des groupes financiers. Il est urgent de populariser à nouveau nos propositions de modifications



Plus de droits individuels

Le SNJ-CGT se prononce pour la reconnaissance officielle d'un certain nombre de règles professionnelles, ce qui pourrait se traduire par l'annexion des chartes de 1918 et 1971 à la convention collective. Il demande qu'une véritable protection des sources soit garantie par la loi et que de nouveaux droits individuels soient inscrits dans la convention collective. Comme le droit pour le journaliste de refuser des directives violant les principes professionnels, de refuser de diffuser des informations contraires aux résultats de ses investigations ou le droit de retirer sa signature au bas d'un article ou d'un reportage audiovisuel remanié sans son accord.

Voir à ce sujet le document d'orientation adopté en octobre 2013 à Marseille, lors de notre dernier congrès.

A lire sur notre site : www.snjcgt.fr

législatives. Et de mener à bien avec l'ensemble de la profession et les citoyens, la bataille pour une information de qualité, indépendante et pluraliste. ■

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT.

Le rapport qui enterre une instance déontologique ?

Remis le 13 février à la ministre de la Culture Aurélie Filipetti, le rapport Sirinelli sur une éventuelle instance de régulation déontologique du journalisme semble repousser le projet aux calendes grecques. Pour une fois, les arguments du SNJ-CGT ont été écoutés au plus haut niveau.

par Denis Perez*

Quand on a pris l'habitude de se faire balader par patrons et autres DRH lors d'incessantes réunions sans fin ni fond, ça fait un drôle d'effet de se sentir écouté en tant que représentant d'un syndicat qui défend sa profession et ceux qui la vivent au quotidien. C'est pourtant bien ce qui est arrivé à notre délégation du SNJ-CGT, reçue en début d'année par Marie Sirinelli, chargée de rédiger un rapport sur l'opportunité d'une instance de régulation déontologique du journalisme. Preuves à l'appui, nous lui avons démontré que les conditions dans lesquelles les journalistes – en premier lieu les reporters – collectent et vérifient l'information sont le premier obstacle à l'épanouissement de leur déontologie. Et qu'il était pour le moins tordu d'imaginer que les mêmes patrons qui infligent restructurations, plans sociaux et politiques d'économies drastiques aux rédactions puissent être appelés à juger, du haut d'une instance faitière, les pratiques de leurs salariés auxquels ils refusent tant de droits dans leurs propres entreprises. Car ceux qui aujourd'hui imaginent un « Haut-Conseil machin chose » ne l'imaginent évidemment pas autrement que marqué du sceau du paritarisme.

Des préalables très loin d'être réalisés

Pour mettre en évidence notre disposition à réfléchir de tout sans tabou, nous nous sommes prêtés à l'exercice consistant à imaginer dans quelles conditions une quelconque instance nationale traitant des questions de déontologie pourrait éventuellement être

discutée. Établissant d'emblée que la présence patronale ne pourrait y être tout au plus que minoritaire – voire symbolique – pour les raisons expliquées plus haut. Développant ensuite que le double préalable qui permettrait de rendre possible une veille déontologique là où elle compte vraiment, c'est-à-dire à la base, dans les entreprises, serait la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles et l'intégration de la Charte des droits et devoirs du journaliste dans la convention collective. Seul un tel socle permettrait d'entrevoir la possibilité qu'une instance faitière ne soit ni un comité Théodule sans aucune utilité ni, risque inverse, un Ordre sanctionnant arbitrairement des journalistes assimilés en quelque sorte à des délinquants. Quelque chose nous dit que, malheureusement, nous avons bien le temps de réfléchir à tout ça avant que nos préalables se concrétisent.

Les patrons contre également... pour des raisons opposées aux nôtres

Pour en revenir à notre audition, notre impression était bonne. Marie Sirinelli a tellement bien entendu nos arguments qu'ils figurent en bonne place dans son rapport remis le 13 février à Aurélie Filipetti. Les organisations patronales s'étant elles aussi – pour des raisons diamétralement opposées aux nôtres, évidemment – positionnées contre une instance de régulation, ce projet semble avoir beaucoup de plomb dans l'aile. Mais il nous aura au moins permis d'avoir, pour une fois, la sensation de participer à un fonctionnement démocratique normal et sain, dans lequel les représentants des syndicats sont écoutés. Ce qui est rare est précieux. ■

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT



Entretien

« Les journalistes doivent pouvoir intervenir collectivement »

Certaines associations ou syndicats prônent la création d'une instance de régulation des médias, qui contrôlerait la qualité de l'information. Quelle est la position de l'association Acrimed (Action critique médias) ? Réponse avec Henri Maler.



Que pensez-vous de l'éventuelle création d'un conseil de presse ?

Nous ne sommes pas opposés catégoriquement à la création d'un conseil de presse. Mais cette instance, si elle peut exister, ne doit pas faire diversion. Si l'on ne parvient pas à obtenir des transformations indispensables, l'invocation de la déontologie restera sans effets. En effet les règles de déontologie, par définition, ne se prononcent pas sur les conditions d'exercice du pluralisme, sur les conditions de l'indépendance des médias et des journalistes, sur les conditions de formation, d'emploi et de travail des journalistes, sur les formes de l'appropriation de ces mêmes médias.

Quelles sont pour vous les conditions indispensables à la création d'une telle instance ?

Tout d'abord, l'annexion d'une charte commune à la Convention collective nationale des journalistes. Ainsi, les règles déontologiques ne resteraient pas de simples chiffons de papier, mais seraient opposables aux patrons des médias. Ensuite, il faut reconnaître un statut juridique aux rédactions pour que les journalistes puissent intervenir collectivement sur l'orientation éditoriale du titre et les pratiques journalistiques. Si ces conditions ne sont pas remplies, de quelle indépendance pourrait se prévaloir une instance ? Ces exigences ne sont pas nouvelles. Elles ont été formulées depuis longtemps par les principaux syndicats de journalistes.

Supposons que ces conditions soient remplies. A quelle instance pourrait-on s'en remettre pour se prononcer sur les

transgressions des règles professionnelles et quel pourrait être son rôle ?

Le débat est ouvert publiquement ; il est aussi ouvert au sein d'Acrimed. Le « conseil de la presse » pourrait se saisir ou être saisi par les usagers des médias, individuellement ou collectivement, chaque fois qu'une transgression des règles déontologiques pourra être mise en question. Le « conseil de la presse » se chargerait de vérifier les faits et, le cas échéant, d'enquêter sur leur causes. Il rendrait publiques les enquêtes correspondantes et leurs résultats, sans disposer d'un pouvoir de sanction, qui pourrait l'assimiler à un conseil de l'Ordre des journalistes, voire en préfigurer l'existence à tous égards inacceptable.

Comment serait-il composé ?

Pour être transparent et crédible, un tel « Conseil de la presse » doit être indépendant des pouvoirs publics et des propriétaires des entreprises de presse. Il devrait donc :

- être composé principalement de journalistes professionnels, désignés par leurs syndicats, proportionnellement aux résultats obtenus aux élections professionnelles, plus représentatifs, semble-t-il, que les résultats des élections à la commission de la carte.

- être ouvert en particulier aux pigistes et journalistes précaires, souvent les plus soumis aux pressions à l'origine des dérives les plus graves, par tirage au sort parmi les journalistes qui, titulaires de la carte de presse sans bénéficier d'un CDI, feraient acte de candidature.

- être ouvert à des représentants des usagers, à titre consultatif, le cas échéant par rotation si leur nombre est excessif.

- être fermé aux représentants des entreprises de presse. Ce serait en mutiler d'emblée le rôle, tant il vrai que nombre de transgressions s'expliquent par les effets des logiques commerciales qui prévalent dans la plupart des médias. En revanche, il pourrait comporter, selon des modalités à déterminer, une représentation des rédactions en chef.

Dans tous les cas, toute procédure de nomination et de cooptation des membres du « Conseil de la presse » doit être exclue. Qu'il s'agisse des modalités de constitution du « Conseil de la presse » ou de sa composition, toute tentative de contourner les syndicats - quelle que soit leur représentativité et quoi que l'on pense d'eux - serait inacceptable.

Et comment serait-il financé ?

Le financement de ce « Conseil de la presse » doit reposer sur une cotisation obligatoire des entreprises de presse, tous médias confondus, proportionnellement au nombre de journalistes qu'ils emploient, qu'ils soient ou non titulaires de la carte de presse. Une subvention de l'État semble devoir être exclue. Mais tout ne se résume pas, loin s'en faut, au respect de la déontologie. Si Acrimed n'oppose pas une fin de non-recevoir aux initiatives qui préconisent la création d'une instance de médiation entre les journalistes et les publics, cela ne l'oblige pas à être dupes. Nous ne voulons pas d'un édreton destiné à amortir les chocs d'une critique des médias réellement indépendante et à détourner des nécessaires transformations du monde des médias. ■

Propos recueillis par Dominique Candille

Détournement de photos à la maternelle

Parmi les dérives des sites d'information en ligne, on constate que les réutilisations des photos d'actualité sans contrôle sont de plus en plus fréquentes, sous couvert de « photos d'illustration ». Exemple avec la mésaventure d'un photographe de l'AFP. *par Éric Cabanis*



En janvier 2013, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, annonce qu'une circulaire ouvrira la scolarisation aux enfants dès l'âge de deux ans. Celle-ci est publiée au journal officiel le 15 janvier. Conformément à son rôle, l'Agence France-Presse (AFP) propose en amont, dès le 14, un sujet à l'ensemble de ses abonnés. C'est le bureau de Toulouse qui s'en charge, en effectuant un reportage dans une classe maternelle d'un village de 2 500 habitants, en Aveyron. Le sujet complet, texte et photos, est diffusé dès l'après-midi, puis repris par plusieurs sites d'information : *Libération*, *Le Figaro*, *20 Minutes*... Jusque là, tout va bien.

Audition au commissariat de Toulouse pour le reporter photographe...

Fin août, le reporter-photographe qui avait réalisé les photos reçoit un mail de la direction commerciale de l'AFP lui demandant, sans autres indications, s'il avait une autorisation écrite de l'institutrice apparaissant sur plusieurs photos, « en raison d'un problème avec le site de *l'Express* ». Après vérification, il répond qu'il détient seulement les autorisations parentales. Lors des prises de vue dans l'école, l'inspectrice départementale d'Académie était présente, l'institutrice avait été interviewée par le rédacteur, puis citée dans la dépêche AFP. L'autorisation écrite ne s'imposait pas. Pourtant... A la mi-novembre, un policier joint le photographe au téléphone et lui propose la date du 3 décembre pour l'auditionner. Dans les locaux du commissariat central de Toulouse, il lui apprend que deux de ses photos prises dans la classe de maternelle – dont une deux jours après le reportage – ont été réutilisées pour « illustrer » des faits-divers n'ayant aucun lien avec le sujet

initial. Le policier ajoute que l'institutrice a porté plainte pour atteinte à son image. Il précise, captures d'écran imprimées à l'appui, que le 16 janvier, sur la page d'accueil du portail Orange, une photo de celle-ci, de face au milieu de ses élèves, accompagnait un article intitulé « *Scandale à l'école: une prof diffuse un film coquin à des élèves en maternelle* ». Le même article, flanqué de la même photo, avait été également diffusé par le site de RMC. En juillet, c'est le site de *l'Express* qui reprenait une des photos sous le titre: « *Barbecue Hallal à l'école, personne ne hurle laïcité quand on fête Noël* ».

parce qu'il faut à tout prix de belles images pour accrocher le lecteur. Et particulièrement s'il s'agit de faits-divers crapoteux à afficher en page d'accueil. Les contenus de ces sites sont souvent réalisés par des sociétés prestataires de services dont on peut imaginer que la déontologie et la réflexion ne sont pas le souci premier. Il est à craindre que ce type de dérive se renouvelle, alors que ces sites sont aujourd'hui une des premières sources d'information pour les citoyens. Outre l'utilisation illícite de l'image des personnes, au mépris du droit moral des auteurs, ces tromperies

Outre l'utilisation illicite de l'image des personnes, au mépris du droit moral des auteurs, ces tromperies aggravent la méfiance des lecteurs, même envers l'information sérieuse, vérifiée et conçue par des professionnels

Discrédit de l'information et mépris du droit moral

Alors que sur le terrain, des restrictions de plus en plus contraignantes sont imposées aux photojournalistes (floutage quasi-systématique, autorisations écrites, interdiction de photographier des bâtiments privés situés sur le domaine public, loi Guigou, etc.), on peut s'étonner que des sites d'information, ou se prétendant tels, n'hésitent plus à détourner l'information. Sans règles, sans retenue et sans précautions. Ceci afin de « remplir », de « boucher des trous »,

aggravent la méfiance des lecteurs, même envers l'information sérieuse, vérifiée et conçue par des professionnels.

L'institutrice a envoyé, par l'intermédiaire de son avocate, une assignation pour atteinte à son image. Le reporter-photographe réclame réparation au titre de son droit moral. L'AFP assure: « *dans ce cas comme dans d'autres où une photo aurait été détournée de façon abusive, la Direction est au côté du photographe (pour démontrer que ces utilisations sont le fait de ces clients uniquement.)* » ■

Quand la loi Hadopi est détournée de sa vocation

Obligatoires depuis la loi Hadopi, les négociations sur les droits d'auteurs sont parfois détournées de leur vocation. Ainsi, aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, la direction les utilise pour préparer un rapprochement avec *l'Alsace*, court-circuitant CHSCT et CE.

par Michèle Herzberg*

Aux DNA, alors que des accords de 1999 avec leurs avenants sont toujours en vigueur, les droits d'auteurs ne sont plus respectés : les échanges d'articles se poursuivent entre les différents journaux appartenant au Crédit mutuel, sans aucun cadre ni aucune légalité. Les outils informatiques communs facilitent ces flux. Les articles réutilisés ne sont pas « pigés » et on oublie même parfois de demander l'accord aux auteurs. Sans parler du « bureau des informations générales », qui réunit à Paris des journalistes de différentes rédactions du Crédit mutuel, pour fournir, à l'ensemble des titres, textes, illustrations, voire pages entières. Aux DNA, tout est fait pour convaincre les collègues qui travaillent en zone de concurrence avec le quotidien *l'Alsace* que « mutualiser les contenus » est la seule solution. Le SNJ-CGT réclame un accord-cadre reconnaissant les droits d'auteurs des journalistes et l'article 7 de la convention collective des journalistes. Les autres syndicats de journalistes (CFDT et SNJ), sous prétexte d'être « raisonnables », ont rapproché leurs positions de celle de la direction.

Mêmes conseils d'administration, même rédacteur en chef...

Si un rapprochement est prévu entre les DNA et *l'Alsace*, il doit être présenté aux comités d'entreprises de chacun des deux titres, qui se prononceront sur cette opération de concentration. Notons que les conseils d'administration des DNA et de *l'Alsace* sont désormais composés des mêmes personnes. Et que le rédacteur en chef des DNA est aussi celui de *l'Alsace*. Déjà, on exige des journalistes des DNA et de *l'Alsace* qu'ils partagent les sujets à l'agenda dans le sud du Haut-Rhin. En sous-effectif, les journalistes y sont parfois acculés. Sans aucune négociation, le rapprochement avance donc sur le terrain, en dehors de tout cadre légal. Ce mauvais coup au pluralisme, garant d'un bon fonctionnement démocratique, annonce aussi de nouvelles suppressions de postes. La CDAJ (commission des droits d'auteurs des journalistes), qui a entendu la direction des DNA et les syndicats, préconise un accord. Cette instance autorise de fait la mutualisation dans tous les titres appartenant au Crédit mutuel,

moyennant un forfait annuel, qui s'élève aux DNA à 250 euros pour les réutilisations dans le périmètre du titre, 300 euros pour les autres titres, dont 150 pour les réutilisations dans *l'Alsace*. Le SNJ et la CFDT souhaitent seulement une différenciation en ce qui concerne *l'Alsace*. L'accord en préparation ne sera valable que si la moitié des journalistes signent un accord individuel.

Toujours la fameuse « famille cohérente de presse »...

La proposition est étonnante quand on sait que la loi ne fait pas obligation de reconnaître une « famille cohérente de presse », notion qui autorise les échanges d'œuvres entre différents titres d'un même groupe, mais parle seulement d'une possibilité. D'ailleurs nul n'emploie le terme. Ah, on oublierait : le Crédit Mutuel s'était engagé devant l'Autorité de la concurrence à ne pas mener de rapprochement entre les DNA et *l'Alsace*. Mais ça, c'était hier... ■

* Déléguée syndicale aux DNA et membre du Bureau national du SNJ-CGT.

Les journalistes ne sont pas des touristes



Le 20 juin 2013, la 5^e chambre de la cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt fort intéressant concernant le temps de travail des journalistes. Elle a condamné la Société Presse Sport Investissement (Amaury) à payer les heures supplémentaires dues à un journaliste de la rédaction de Rugby Hebdo.

Le groupe Amaury avait décidé en 2006, avant la coupe du monde de rugby, d'éditer un hebdomadaire, *Rugby Hebdo*, dédié à ce sport. Une ambition éditoriale affichée mais au moindre coût : en effet, seuls quelques journalistes, jeunes et passionnés, sont embauchés, d'abord en CDD puis en CDI. Jean⁽¹⁾ fait partie de l'équipe. Comme ses collègues, il s'investit avec enthousiasme et sans compter ses heures de travail. Jusqu'à un jour de novembre 2007 où il est licencié, pour défaut d'investissement et comportement individualiste. Quelques mois plus tard, *Rugby Hebdo* cesse de paraître.

Décompte détaillé des dépassements horaires

Jean engage une première procédure devant les prud'hommes, qui reconnaissent que

son licenciement était sans cause réelle ni sérieuse mais le déboutent de ses demandes de paiement des heures supplémentaires effectuées tout au long des années 2006 et 2007. Le journaliste, sûr de son bon droit, ne s'en tient pas là. La cour d'appel de Versailles lui a donné raison, considérant « qu'il a produit un décompte des heures supplémentaires en fournissant de manière très détaillée une explication sur la nécessité d'un tel dépassement des horaires, contractuellement fixés, en fonction du nombre restreint de salariés ».

Des « compensations culturelles »...

Les représentants du groupe Amaury n'ont pas pu nier les dépassements d'horaires mais ils les ont justifiés de bien curieuse façon. Tout d'abord en mettant en avant le « fort consensus des

journalistes » de travailler dans ces conditions, alors qu'avait été apportée au dossier une lettre collective de la rédaction se plaignant de la trop grande intensité du travail demandé. Ensuite en invoquant des « compensations », non pas salariales, mais « culturelles en quelque sorte », puisque ces mêmes journalistes avaient eu la chance de suivre l'équipe de France dans son périple et avaient de cette façon découvert de bien beaux pays... Les magistrats de la cour d'appel n'ont pas été convaincus par de tels arguments et ont condamné la Société Sports Investissements à verser à Jean un rappel de salaires au titre des heures supplémentaires et au titre des repos compensateurs non effectués et des congés payés y afférant. ■

D.C.

(1) Le prénom a été modifié.

CCIJP contre tribunal administratif

LA COMMISSION CONTRE-ATTAQUE

C'est désormais le tribunal administratif qui est compétent pour les recours des recalés à la carte de presse. Ce qui a ouvert la porte à quelques abus, mais les choses pourraient changer.

Le changement n'avait l'air de rien à l'époque. Pourtant, en intégrant en 2010 le tribunal administratif dans le jeu des recours pour l'attribution d'une carte de presse, le pouvoir exécutif a encore accru la porosité des frontières entre information, communication, voire... commerce. Jusqu'en 2010, un demandeur de carte de presse qui voyait son dossier retoqué en première instance (composée à parts égales de salariés et d'employeurs du monde de la presse), pouvait se tourner vers la commission supérieure. Là, la composante paritaire est largement pondérée par la présence de trois magistrats. Si ce nouveau regard, différent puisque plus juridique, ne suffisait pas à l'attribution de la carte, le candidat devait ensuite s'adresser directement au Conseil d'État. Démarche lourde, longue, fastidieuse qui en dissuadait plus d'un... Et, au risque de paraître politiquement incorrect, ce n'était pas plus mal pour une carte que l'on est appelé à renouveler annuellement.

Des magistrats peu au fait des conditions d'exercice de la profession

Désormais, c'est donc le tribunal administratif et, à sa suite, la cour d'appel, puis de nouveau le conseil d'État, qui intervient

après la commission supérieure. Tout est donc en place pour accentuer les dérives en cours. Les magistrats du tribunal administratif, peu au fait des conditions d'exercice de la profession, s'appuient uniquement sur les déclarations du demandeur et sur des textes de loi. Or celle-ci, établie en 1935, est particulièrement vague sur la nature du travail de journaliste. Du coup, il suffit désormais d'en présenter les apparences pour obtenir gain de cause. Tendre un micro, poser une question, prendre une photo, tourner une vidéo, donner un avis, chercher un numéro de téléphone ou un ancien numéro de *France-Soir*: tout cela peut relever du journalisme... ou pas !

La CCIJP a refusé d'attribuer des cartes à des salariés exerçant dans des revues d'enseignes commerciales, de biens culturels, de salles de cinéma, de fast-foods, de sites internet commerciaux, de chaînes de télé de clubs de foot professionnels... Elle a toujours tenu compte de l'objectif recherché par les créateurs de ces médias, à savoir soit la vente immédiate de produits ou de services, soit la promotion plus générale d'une entreprise ou d'une institution lambda. Cette position, unanime au sein de la commission, confirme que l'information du public est un but en soi, là où tant de communicants et de génies

du marketing n'en font qu'un moyen pour attirer de potentiels clients.

Ainsi le tribunal administratif a-t-il accordé des cartes de presse aux « auto-déclarés journalistes » d'Easyvoyage, célèbre comparateur de prix dans le domaine du tourisme, qui ne se présente jamais, ni dans ses publicités, ni dans ses mails accrocheurs, comme un site d'information. A ce régime, pourquoi kelkoo.com ou Leclerc ne présenteraient-ils pas des demandes de cartes de presse ?

Une partie plus équilibrée

Devant cette menace sur les fondements même de la profession, la commission de première instance est relativement impuissante. En revanche, elle a décidé de doter la commission supérieure des moyens d'être présente et d'intervenir lors des recours devant le tribunal administratif, voire de porter elle-même contestation de certaines attributions de cartes postérieures à son refus. Ceci au nom de la défense de la profession. Il s'agit là d'un autre changement donc, important, car le postulant recalé en première instance avait jusque-là les coudées franches dans tous ses recours, n'ayant aucun contradicteur face à lui. Les beaux parleurs et les bonimenteurs avaient la partie facile : elle sera désormais plus équilibrée. ■

T. C.

Le SNJ-CGT dans la bataille des aides à la presse



Le 13 novembre dernier, au cours du rassemblement organisé par le SNJ-CGT de *L'Humanité* devant l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du budget de la Culture, Emmanuel Vire (en médaillon), secrétaire général du SNJ-CGT, a également pris la parole.



PHOTOS: PATRICK NUSSBAUM

L'Humanité fait partie des titres gravement menacés par une baisse des aides à la presse. La section SNJ-CGT du journal, au nom du pluralisme, en appelle au président de la République.

par Grégory Marin*

La section syndicale SNJ-CGT de *L'Humanité* a mené, au mois de novembre dernier, une action pour la défense du pluralisme de la presse en général, et la survie de son titre en particulier. Mercredi 13 novembre, dernier jour de l'examen du Budget de la culture, une cinquantaine de salariés de *L'Humanité*, de *L'Humanité Dimanche* et de *la Terre* ont manifesté devant l'Assemblée nationale pour l'application du moratoire postal et la réorientation des aides à la presse vers les quotidiens à faibles ressources publicitaires. Une mobilisation sans précédent depuis plus de dix ans... malgré le refus du SNJ de manifester pour la sauvegarde du journal et du pluralisme. Après avoir reçu le soutien public de

la députée de Seine-Saint-Denis Marie-George Buffet (puis du groupe GDR, au nom duquel la députée du Nord Michèle Demessine a interpellé le gouvernement), le SNJ-CGT a été reçu par le député de l'Essonne Michel Pouzol, au nom de la Commission des Affaires culturelles.

Pétition signée 3 500 fois

Cette action visait aussi à faire connaître la lettre-pétition, « Monsieur Hollande, serez-vous celui qui laissera fermer le journal de Jaurès ? », qui à ce jour a été signée 3 500 fois sur internet⁽¹⁾. Elle réclame l'arbitrage du président de la République, qui s'était engagé lors de sa campagne électorale auprès de notre syndicat à « garantir le pluralisme et la liberté de l'information », concernant la rupture annoncée du

« moratoire postal », qui représente une charge nouvelle de 45 millions d'euros imputée aux éditeurs de presse et menace donc la survie de nombreux titres. « Les aides publiques à la presse ne doivent donc pas être considérées comme un supplément d'âme pour l'État, ou conditionnées à des exigences gouvernementales, mais bien comme la garantie d'un service public, d'autant plus indispensable en ces temps de crise, de recherche d'alternatives », avance la pétition. Les lecteurs (ou pas) de *L'Humanité*, signataires du texte, l'ont bien compris, qui saluent le « seul journal qui relaie les luttes menées dans le pays et le monde pour l'émancipation de l'homme », qui « offre d'autres analyses que celles ficelées des autres médias écrits financés et au service du Capital »...

Déchaînement politique et médiatique

Est-ce ce la raison du déchaînement politique et médiatique des semaines qui ont suivi ? Le 3 décembre, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée nationale adoptait un amendement au projet de loi rectificative pour 2013, un article additionnel prévoyant l'annulation d'une dette de quatre millions d'euros. Cette somme correspond aux créances d'un prêt accordé au journal en 2002, quand *l'Humanité* était au bord de la cessation de paiement. Il

n'a pas fallu plus que cette annonce pour que s'acharne la droite et son extrême, du « polémiste » Éric Brunet y consacrant une heure d'émission sur RMC, le 9 décembre, à la seule députée FN, s'étranglant à l'Assemblée, en passant par l'UMP, parlant de « soutien abusif » à propos d'un titre historique de la presse française. Nombre de commentateurs se sont élevés contre un quotidien qui toucherait indûment d'une majorité « dispendieuse » des aides mirifiques. Dans les faits, cela représente 48 centimes par numéro, soit 6,8 millions d'euros

d'aides annuelles diverses. La ministre de la Culture, Aurélie Filipetti, rappelait sur France Inter, le 12 décembre, que *le Monde* touche plus de 18 millions d'argent public, *le Figaro* 17 millions, *La Croix* et *Libération* près de 10 millions. La défense du pluralisme de la presse est à ce prix. ■

* Délégué syndical à l'Humanité et membre du Bureau national du SNJ-CGT.

(1) <http://www.change.org/fr/pétitions/monsieur-hollande-serez-vous-celui-qui-laissera-fermer-le-journal-de-jaurès>

Libération

Histoire d'un journal militant RATTRAPÉ PAR L'ARGENT

La crise que traverse Libération ne date pas d'hier. Une histoire débutée dans la mouvance maoïste, pour aboutir dans les salons des banquiers d'affaires.

par Jean Tortrat*

La crise traversée par la presse quotidienne nationale est profonde et continue en France depuis de longues années. La disparition des quotidiens *La Tribune* et *France Soir*, en 2012, en est la manifestation concrète. Le quotidien *Libération*, né en 1973, fondé par un groupe de militants d'extrême-gauche maoïste, sous l'égide de Jean-Paul Sartre, a rapidement tourné vers la gauche sociale-démocrate dans les années 1970, puis a été défini par Serge July, en 1978, comme libéral-libertaire.

« Non, Libération ne change pas ; c'est la publicité qui a changé »

En 1982, la publicité fait son apparition dans le journal. D'anciens acteurs de Mai 1968 reprochent à Serge July et à l'équipe du journal

d'avoir trahi les principes initiaux du journal. July leur répond : « Non, Libération ne change pas ; c'est la publicité qui a changé. Elle est un art. On ne sait plus très bien où commence la culture et où finit la publicité. Sans elle, Libération eût été incomplet ». La mutation s'opère : on passe de la presse militante et engagée à un modèle de journal commercial et « pseudo-branché ».

La difficulté de la CGT à s'implanter dans ce journal est aussi symptomatique. Après avoir été, dans les premières années, un support pour les luttes militantes autour de l'extrême-gauche, la ligne rédactionnelle est rapidement devenue hostile au mouvement ouvrier et aux engagements militants radicaux. Se faisant le chantre de la cibi, des modes éphémères et d'une certaine forme de « branchitude », le journal a perdu de sa substance au fil des années. La CGT a toujours été mal acceptée au sein du journal, d'abord hostile au syndicat du Livre, puis aux revendications de défense de la profession. Aujourd'hui encore, une partie de la rédaction balaie d'un revers de main la nécessité d'un mode de distribution égalitaire.

L'arrivée dans le capital d'Edouard de Rothschild va marquer la fin définitive de l'indépendance de *Libération*. Amené par Serge July, Rothschild va finalement provoquer le

départ de July en juin 2006. En effet, « l'argent n'a pas d'idées » (Nekrassov, pièce de Jean-Paul Sartre).

« Tchao à la pub »

La situation actuelle du journal est la conjugaison d'un certain nombre de facteurs : baisse de l'audience, baisse des ventes kiosque, perte d'identité, manque de contenu original, ratage total du tournant numérique et d'investissement créatif et financier sur ce créneau essentiel, difficulté générale de la baisse des nouveaux lecteurs dont souffre toute la presse quotidienne nationale... La liste n'est pas close, malheureusement. Comme l'écrit très justement Daniel Schneidermann, « il faut le dire : Libé ne pourra se réinventer qu'en journal indépendant. Radicalement indépendant. Ce qui impose de dire gentiment au revoir à MM. Rothschild et Ledoux [actionnaire et président du directoire - NDLR], tchao à la pub (mais oui !) bye-bye à l'État ! - surtout, pas de subvention ni de prêt - et de se réinventer en coopérative, détenue par ses journalistes et/ou ses lecteurs. » Hors ces impératifs, point de salut pour le quotidien. Il y a un potentiel et une nécessité dans ce pays à avoir un vrai quotidien radical, combatif et ancré dans la société. Le succès de Médiapart prouve que d'autres peuvent trouver leur public lecteur. ■

* Secrétaire général adjoint du SNJ-CGT.

La NVO doit vivre

Le mois de mai est crucial pour la NVO et l'entreprise de presse de la CGT.

Le CCN (1) doit se prononcer sur le modèle économique et le projet éditorial. Un débat compliqué et à haut risque, déterminant pour l'avenir de la CGT.

Lors du CCN de février 2013, pour trouver des solutions à la situation économique délicate de l'entreprise de presse, les organisations de la CGT avaient pris deux décisions. D'abord de lancer une souscription qui a rapporté 400000 euros, ce qui démontre l'attachement des structures et des militants à leur presse CGT. Ensuite de constituer un groupe de travail chargé de faire des propositions sur l'évolution de la presse confédérale, du modèle économique de l'entreprise de presse et de la place de la NVO. Le SNJ-CGT a pris part à ce groupe de travail. Notre confédération est la seule à avoir une entreprise de presse, indépendante mais au service de ses idées. Son titre phare, *la Vie Ouvrière*, devenue *la Nouvelle Vie Ouvrière*, a

été fondé en 1909 par Pierre Monatte, afin « de rendre service aux militants au cours de leur lutte, de leur fournir des matériaux utilisables dans la bataille et la propagande et qu'ainsi l'action gagne en intensité et en ampleur ».

L'existence de la NVO, un vrai motif de fierté

L'existence de la NVO est un vrai motif de fierté pour le SNJ-CGT, pour toute la CGT, réaffirmé par Thierry Lepaon lors de l'hommage rendu à notre camarade Michel Naudy, le 13 février 2013. Le futur secrétaire général y affirmait que « dans un univers hostile, la CGT peut compter sur son entreprise de presse, elle est une question stratégique essentielle et grâce à ses publications, les syndicats et les syndiqués ont la possibilité de lire CGT, de parler CGT, de proposer CGT ». La direction confédérale, les organisations de la CGT semblaient alors conscientes de l'enjeu. Nos espoirs ont été déçus. Dès le mois d'octobre 2013, lors de notre congrès de Marseille nous adoptions une motion (« la NVO, un enjeu déterminant pour la CGT ») exprimant nos doutes et nos inquiétudes. Sur l'avenir de l'entreprise, sur une possible volonté de réduire la réflexion sur la presse CGT à sa seule dimension économique, sur le manque de concertation avec les salariés de la NVO. Doutes et inquiétudes réaffirmés, au nom du SNJ-CGT, lors du CCN de février 2014, qui a validé la

démarche présentée par le groupe de travail⁽²⁾. Une démarche basée sur la transformation de la NVO en un bi-média avec un site d'actualité sociale et juridique et quatre numéros thématiques par an disponibles en kiosque. Et la suppression de quinze postes sur 54.

Lutter, revendiquer, proposer des solutions différentes

Le SNJ-CGT, après consultation de son Comité national, a voté contre cette démarche. J'ai naturellement démissionné du groupe de travail, n'en approuvant pas les orientations. Les difficultés de l'entreprise de presse sont réelles. L'échec de la NVO qui, avec 24000 abonnés, ne répond pas aux attentes de beaucoup de camarades, est patent. Pourtant, nous avons besoin d'une presse CGT. Cruellement besoin. Alors que le monde du travail est attaqué comme jamais, que le désespoir grandit, que la confusion règne, la CGT doit disposer d'une stratégie d'information indépendante. Pour lutter, pour revendiquer, pour proposer des solutions différentes. Lors du CCN du mois de mai, l'enjeu sera là, déterminant pour l'avenir. ■

Emmanuel Vire
Secrétaire général du SNJ-CGT

(1) Comité confédéral national. (2) Le projet a été adopté à la majorité moins vingt-cinq abstentions et onze contre.

Lettre ouverte des salariés de La Vie Ouvrière, employés, cadres et journalistes réunis en assemblée générale, parue dans la NVO du 21 mars 2014.

Chère lectrice, cher lecteur

Vous êtes abonné à la *Nouvelle Vie Ouvrière* (NVO), pour la plupart depuis longtemps. Avec fidélité, vous avez renouvelé votre confiance au journal de la CGT passé d'hebdomadaire à quinzomadaire depuis maintenant quatre ans. Nombre d'entre vous connaissent ses difficultés de diffusion qui pèsent sur le déficit de La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT. En février 2013, la direction confédérale a lancé une souscription pour lui apporter un ballon d'oxygène. Près de 400000 euros ont ainsi été récoltés, peut-être y avez-vous contribué. Aujourd'hui, pensant que la NVO est menacée, les salariés de

La Vie Ouvrière - employés, cadres et journalistes - ont unanimement décidé de s'adresser à vous dans ce numéro. Attachés au journal, vous avez en effet le droit d'être tenus informés de son avenir.

Un journal, c'est d'abord un projet éditorial

Le 12 février dernier, le Comité confédéral national (CCN) de la CGT a eu à traiter de « l'évolution de la presse confédérale ». Sans mettre en doute la volonté de la confédération de trouver une issue à la situation, depuis longtemps difficile, de La Vie Ouvrière, nous sommes néanmoins très préoccupés par les

solutions avancées dans le rapport introductif présenté par Agnès Naton, secrétaire confédérale et directrice de La Vie Ouvrière. Elles ne répondent, selon nous, ni à l'intérêt des lecteurs ni aux besoins de la CGT et de ses organisations, et ne sont guère susceptibles de conduire à l'équilibre des comptes. Loin d'assurer la pérennité du magazine de la CGT et de l'entreprise de presse, elles nous semblent au contraire précipiter la fin de l'un et de l'autre. Pour l'instant, ces préconisations se résument principalement à deux propositions : la suppression du quinzomadaire au profit d'un trimestriel incluant la *VO Impôts*, soit quatre numéros par an, et le développement

PAS DE LUTTE SANS NVO!!!



du site internet nvo.fr dont les débuts laborieux sont loin de constituer une assurance sur l'avenir. Elles postulent surtout le maintien d'un niveau élevé de publicité sans support papier pour l'accueillir et la reconduite d'un volume important d'abonnements tout aussi hypothétique en l'absence de projet éditorial. Émises sans réel diagnostic ni des raisons d'une diffusion en baisse, ni des besoins et des attentes des syndiqués, ces propositions sont à ce point problématiques que le CCN n'a pas voté le projet en l'état. Se contentant de valider « la démarche » qui consiste à poursuivre le débat dans des CCN décentralisés. Débats au cours desquels la direction de *La Vie Ouvrière* ambitionne, d'après nos informations, de gagner auprès des organisations des engagements d'abonnements. Mais sur quel contenu se prononceraient-elles ? La question reste entière et la démarche nous semble marcher sur la tête, tant un journal et le lien avec ses lecteurs ne sauraient se réduire à deux ou trois formules d'abonnement.

Être utile pour le débat d'idées

Notre sentiment est qu'il y a mieux à faire. Un journal est avant tout affaire de conviction. Nous prétendons que les moyens du journalisme syndical peuvent encore être utiles à la CGT. Pour se saisir du réel, aller à la rencontre des salariés, favoriser les échanges, nourrir le débat et faire avancer ses idées. Comme le soulignait, il y a plus de cent ans, l'un des syndicalistes fondateurs de *La Vie Ouvrière* dans une lettre joliment intitulée « Lettre familière aux abonnés possibles », nous voudrions nous aussi que *la NVO* « rendit des services aux militants au cours de leurs luttes, qu'elle leur fournisse des matériaux utilisables dans la bataille et dans la propagande et qu'ainsi l'action gagnât en intensité et en ampleur. Alors que le monde du travail subit de plein fouet la crise économique et les désastres sociaux qui l'accompagnent, que la bataille idéologique a atteint une telle intensité, que la confusion règne, que le syndicalisme affronte de nouveaux défis, cette ambition n'a rien perdu de

son actualité. C'est à la concrétiser que nous voudrions travailler. En apportant notre pierre à la refondation d'un projet éditorial qui permette à *La Nouvelle Vie Ouvrière* d'être un outil d'information et de formation des syndiqués, de réflexion et d'intervention de la CGT dans la sphère publique. Pour qu'elle donne aussi envie de syndicalisme à tous les salariés. C'est de cela que nous voudrions pouvoir débattre avec vous et les organisations de la CGT. Le maintien dans un quelconque statu quo est impossible. Prendre simplement acte de la chute de diffusion de *la NVO* pour en conclure qu'elle n'a plus d'avenir l'est, selon nous, aussi. Nous avons encore beaucoup à faire ensemble. Alors, échangeons, débattons et construisons un projet neuf, stimulant, économiquement viable et suffisamment intéressant pour que vous ayez envie de nous lire... le plus souvent possible. ■

Contact : syndicatmultiprovo@gmail.com

Facebook : [syndicat-cgt-nvo](https://www.facebook.com/syndicat-cgt-nvo)

<http://syndicatcgtnvo.com>

Mondadori dégraisse et entasse

La direction de Mondadori France a présenté récemment une salve de trois projets majeurs. Au programme, réduction des effectifs, mutualisations et dégradation des conditions de travail.

Le premier projet, la fusion des rédactions de *Télé Star* et *Télé Poche*, prétend n'entraîner aucune conséquence sur l'emploi. Dans les faits, il a tout d'un chantage : « Ou vous acceptez de travailler désormais pour les deux titres et le site Telestar.fr, ou nous serons obligés de procéder à des licenciements à brève échéance. » Une menace lourdement ressentie dans des rédactions déjà saignées à blanc en 2012 par un PSE et l'externalisation de leurs services « programmes ». Le deuxième prévoit une réduction de 10 % à 15 % des effectifs de l'ensemble du groupe

à l'horizon 2016, par le développement de la « transversalité ». Pour commencer, il se traduit par un « plan de départs volontaires » visant très majoritairement les journalistes, associé à une réorganisation des titres « auto » et de quatre magazines féminins. Ce plan devrait conduire à vingt suppressions de postes au minimum en 2014. L'objectif, là encore, est de briser le cadre rédactionnel, essentiel à l'exercice de notre métier, et de mutualiser à tout crin. Pour nos patrons, la qualité éditoriale, la spécificité de chaque titre et le respect dû au lecteur sont manifestement des valeurs dépassées.

Des rédactions aux allures de call center

Troisième projet, le regroupement de tout le personnel sur le site principal. Pour faire tenir 200 personnes de plus dans un bâtiment qui peine déjà à en accueillir 800, « l'aménageur » a tracé des plans qui donnent à nos rédactions une allure de call center. Mondadori entend ainsi économiser quelques millions et inscrire dans l'espace cette fameuse « transversalité ». Les salariés, eux, seraient priés de s'entasser

en silence et de se débrouiller pour mener à bien leurs tâches dans ces conditions. Pétages de plombs en perspective !

Pourtant, tous les titres de Mondadori France sont rentables (hormis *Grazia*, en phase de lancement). Pour justifier sa politique de réduction des coûts et de maximisation des marges à court terme, la direction a un maître mot : la « digitalisation », indispensable et trop longtemps retardée (de son fait).

Dans un contexte de baisse programmée des effectifs et en l'absence de modèle économique crédible, il est probable que ces ambitions dans le numérique soient, pour l'essentiel, un faux semblant, destiné à faire avaler des sacrifices aux salariés. A qui fera-t-on croire qu'une entreprise de presse peut réussir le pari d'articuler information sur le papier et information sur les supports numériques en se débarrassant de ses journalistes ? ■

Le groupe Mondadori France, contrôlé à travers sa maison mère italienne par la famille Berlusconi, publie une trentaine de titres : Télé Star, Auto Plus, Science & Vie, Grazia, Pleine Vie, Top Santé, L'Ami des Jardins...

Prisma encaisse, Lagardère vend

Le groupe Prisma (éditeur de *Géo*, la version française du *National Geographic*, *Capital*, *Femme actuelle*, *Voici*, *Télé Loisirs*...), filiale de l'allemand Gruner+Jahr, a réalisé vingt millions d'euros de bénéfices en 2013. Ce qui ne l'empêche pas de proposer des clopinettes à ses salariés en guise d'augmentation générale (lire la brève en page 2). Chez Lagardère, c'est carrément la vente par appartements. Le groupe a en effet mis en vente dix de ses 39 titres (*Psychologie*

Magazine, *Première*, *Maison & travaux*, *Auto Moto*, *Union*...). Son choix se porte sur un binôme constitué du français Reworld Media (*Marie France*, *Télé Magazine*...) et du belge Rossel (notamment propriétaire du groupe *Voix du Nord*). « Cette décision confirme le désengagement progressif du groupe Lagardère de la presse », commente l'intersyndicale de Lagardère (CGT, CFDT, FO, SNJ, Sud), qui ajoute que « Reworld et le groupe Rossel ont, à chaque rachat, procédé à des licenciements (*Marie France*) ou à des

plans sociaux (*L'Union de Reims-L'Ardenais*) ». L'intersyndicale, qui craint de nouvelles « conséquences dramatiques pour l'emploi et l'avenir de ces titres », annonce qu'elle combattra « la logique financière qui entraîne la presse en général (*Libération* en est encore un exemple) dans une crise sans fin, au mépris des lecteurs, et qui, sous prétexte de modernisation et de « tournant numérique », piétine les droits et acquis sociaux des salariés et précarise l'ensemble de nos métiers ». ■

En direct des rédactions

PQR

Les loupés des municipales

Le soir du premier tour des élections municipales, les titres appartenant au Crédit mutuel ont été bloqués. Impossible de rentrer les résultats dans le logiciel informatique et d'accéder correctement à celui permettant d'écrire. On a prié les journalistes de « ne pas rentrer les résultats tous en même temps » (sic). Les sites internet des différents titres, qui avaient promis à leurs lecteurs les résultats en direct au fil de la soirée, sont restés en carafe. Les journaux sont sortis avec des heures de retard et n'ont pu être livrés à temps. Il y aurait eu surcharge du système. Sans compter qu'un informaticien d'Euro Information (filiale du Crédit mutuel) a choisi ce jour-là pour mettre à jour un logiciel, « sans consulter sa hiérarchie », a expliqué Michel Lucas, le patron du Crédit mutuel. Sans doute a-t-il cru qu'un dimanche, cela ne posait pas problème... En tout cas, il « ne sera pas sanctionné », a indiqué le président de la banque.

A *La voix du Nord*, l'intersyndicale Filpac-CGT, SNJ-CGT et SNJ dénonce

un « crash », à cause du « système de saisie des résultats électoraux » en panne, « ranimé trop tard pour donner [aux] lecteurs les tableaux municipaux ». Presque à chaque fois, les internautes qui saisissaient le nom d'une commune sur le site de *La Voix* recevaient en réponse le même message, les informant que les résultats n'étaient pas disponibles... Les conséquences se sont également fait sentir pour le « papier », avec des journaux livrés trop tard ou pas du tout, l'impression s'étant achevée à 6 h 25, après un acrobatique remaniement des éditions, détaille l'intersyndicale. Cette dernière estime « qu'un petit encadré d'excuses à l'adresse [des] lecteurs » ne suffit pas et rappelle que les « salariés de *la Voix* » sont « fatigués de s'user les nerfs par la faute d'un logiciel scandinave [de gestion des flux rédactionnels - NDLR] si difficile à améliorer ». Reste des questions : « Si l'origine du crash est connue, comment a-t-il été possible ? Les tests ont-ils été suffisants ? Peut-on vraiment se résoudre au règne du « ça passe ou ça casse » ? » ■

Les élections à...

La Dépêche du Midi

A Toulouse, les élections à *La Dépêche du Midi* se soldent, avec 303 journalistes inscrits, par 78 % des voix à la liste intersyndicale du SNJ et du SNJ-CGT et 22 % pour la CFDT. Compte tenu de la clé de répartition au sein de la liste commune, le SNJ-CGT obtient un siège en comité d'entreprise et un délégué du personnel.

Le Petit bleu

Sur neuf électeurs inscrits, la liste intersyndicale constituée par le SNJ et le SNJ-CGT a recueilli 100 % des voix au *Petit Bleu* (groupe *La Dépêche*), à Agen. Chaque syndicat obtient un élu au sein de la délégation unique. ■

Le Progrès

L'infographie indigne

C'est à un exercice nauséabond que s'est livré le quotidien régional lyonnais *Le Progrès*, en publiant le 22 avril une infographie des actes de délinquance par « nationalités impliquées », considérant au passage que « Roms », « gens du voyage » ou « Africaines » relèvent des dites « nationalités »... Le journal, se basant sur des déclarations de la police, la gendarmerie et les douanes, proclame que « chacun [a] sa spécialité » : cambriolages, piratages de distributeurs de billets, prostitution... Devinez qui a félicité *le Progrès* « de rappeler l'impact de l'immigration massive sur tous les types de délinquance » ? Gagné, le FN... ■

Profession : Pigiste

3 et 4 juillet, à Vichy

Les 48 heures de la pigo

L'association *Profession : Pigiste* organise ses prochaines 48 heures de la pigo à Vichy, les 3 et 4 juillet. L'association, qui souhaite « élaborer une réponse collective » à la « crise de la presse », annonce que « l'événement sera orienté sur la présentation d'expériences innovantes et singulières mises en œuvre par des journalistes pigistes. Évidemment, ce sera également l'occasion d'échanger autour de nos pratiques professionnelles, de faire le plein de rencontres. » L'entrée est libre, mais comme toute association, *Profession : Pigiste*, qui organise régulièrement des rencontres à Paris et en régions, ne peut vivre sans adhérents... ■

Contact : www.pigiste.org

Mission Brun-Buisson

Reporters-photographes en danger de mort

Le rapport de Francis Brun-Buisson se résume à un catalogue de bonnes intentions, alors que la profession de photo-reporter risque de ne pas survivre aux pratiques patronales.

par Michel Diard

Le nombre de journalistes diminue en France. Selon la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCJJP), nous n'étions plus que 36 823 en 2013 contre 37 904 en 2009. Les reporters-photographes sont encore plus touchés : de 1 468 en 2000, ils ne sont plus que 886 en 2013... La situation catastrophique des reporters-photographes est de plus en plus inquiétante. Elle résulte des politiques éditoriales des entreprises de presse et de leurs dirigeants, qui ont un profond mépris pour la recherche et le traitement de l'information, jugés trop onéreux. La photo éditoriale, qui apporte des informations supplémentaires au texte, a été remplacée par la photographie d'illustration. Les budgets iconographiques ont été laminés et les iconographes licenciés. Les rédactions sont priées de recourir aux microstocks (lire l'encadré) ou aux photos gratuites fournies par les services de

communication des entreprises et des institutions. Résultat : la France, qui était la référence mondiale de la photographie de presse, a vu le nombre d'entreprises chuter de 52 % entre 2000 et 2010 et les reporters-photographes envoyés à Pôle emploi.

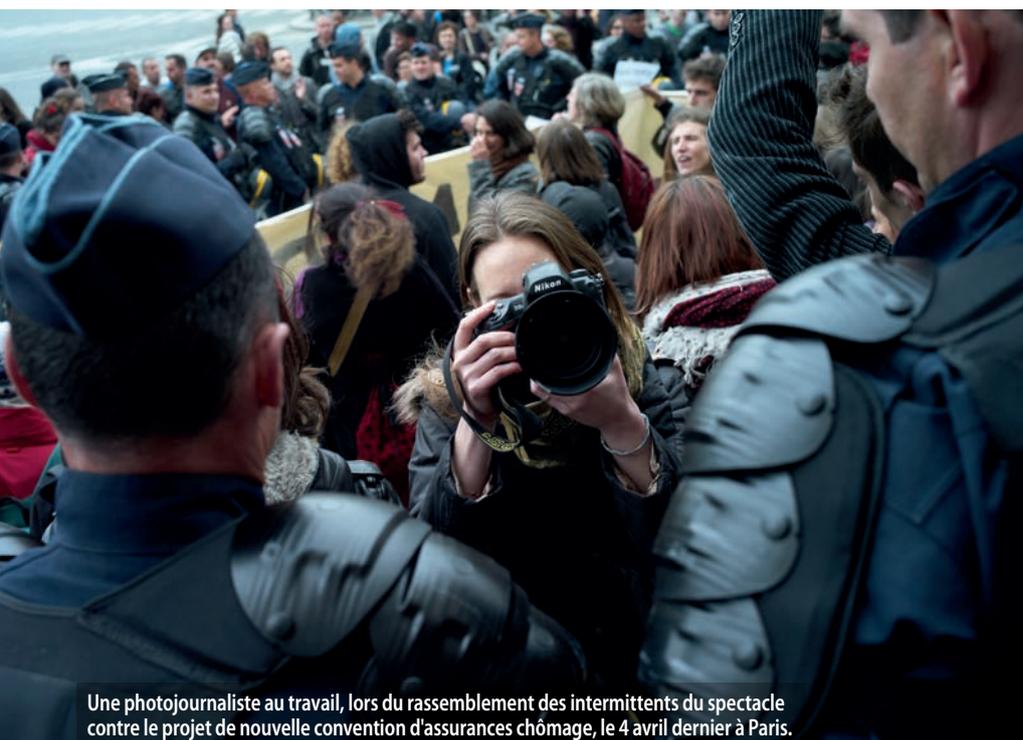
Rapports, missions, observatoire...

Frédéric Mitterrand et Aurélie Filippetti ont demandé des rapports qui s'empilent dans leurs tiroirs rue de Valois. Les deux derniers ministres de la Culture ont même initié des missions et mis en place un observatoire. Les diagnostics sont tous identiques, mais se heurtent à la même détermination des patrons de presse, notamment ceux de la presse magazine, de ne rien changer. Le rapport Lescure (2013) constate que « les éditeurs de presse s'approvisionnent de moins en moins auprès de photographes professionnels » et que cela constitue « un enjeu pour la qualité de l'information et pour le patrimoine national ».

Mais, aussitôt, il ajoute, sans analyse sérieuse, que les éditeurs sont « confrontés à une situation économique de plus en plus tendue ». Si nous pouvons partager la première partie de l'analyse, nous ne pouvons évidemment pas partager la seconde. Les patrons de presse ont fait un choix, celui de leurs actionnaires. Quand ils peuvent acheter une photo à une banque d'images à 16 centimes, pourquoi se priveraient-ils ? Qu'importe le mépris pour le contenu de l'information et pour les lecteurs.

Front uni des syndicats et organisations professionnelles de photographes

Aurélie Filippetti a confié en juin 2013 une nouvelle mission à Francis Brun-Buisson. Ce dernier, conseiller à la Cour des comptes après avoir sévi dans la préfectorale, au ministère de l'Économie et au service juridique et technique de l'information (SJTI), a ensuite été directeur adjoint du cabinet du ministre de la Justice Dominique Perben,



Une photojournaliste au travail, lors du rassemblement des intermittents du spectacle contre le projet de nouvelle convention d'assurances chômage, le 4 avril dernier à Paris.

Droits réservés : pour qui ?

Il suffit de feuilleter les journaux et notamment les magazines pour s'apercevoir que la mention « DR » se multiplie. A l'origine, le « droit réservé » était une pratique de provision comptable, enregistrée à chaque utilisation d'une photo dont l'auteur n'avait pu être identifié et destinée à rémunérer l'auteur une fois celui-ci retrouvé. Aujourd'hui, il est utilisé pour les photos obtenues gratuitement auprès des services de presse, par exemple, pour éviter d'avoir à mentionner des pratiques inavouables. Les éditeurs poussent des cris d'orfraie quand les syndicats demandent le retour à l'origine du DR et exigent que les photos fournies gratuitement soient correctement légendées, avec le nom du fournisseur et le nom du photographe, mais aussi qu'un montant soit versé, pour chaque photo fournie gracieusement, à un fonds dédié.

PHOTO : BERNARD RONDEAU / PHOTOSOCIALE

directeur général adjoint d'Antenne 2, président de Lyonnaise communication, président de Paris Première... Sa mission devait satisfaire une recommandation du rapport Lescure, à savoir établir un code de bonne conduite entre photographes, éditeurs et agences. Francis Brun-Buisson s'est en fait évertué à faire admettre aux représentants des syndicats et des organisations de photographes de simples bonnes intentions comme : « *Les éditeurs s'engagent à renforcer leur approvisionnement en photographies auprès des photographes et des agences, notamment lorsqu'il s'agit d'illustrer les sujets d'actualité politique et générale* » ; « *Les éditeurs s'engagent à limiter la publication de photographies créditées de la mention "droits réservés" (DR)* ». Comme si cela suffisait aux reporters-photographes pour obtenir un volume de travail suffisant, vivre dignement

et retrouver leur carte de journaliste. Les syndicats et les organisations professionnelles de photographes ont présenté un front uni et ont fait de multiples propositions. Sans

succès. Après une ultime remise de propositions au médiateur, ils attendent les réactions de la ministre, avant de lancer des actions pour ne pas mourir. ■

Le scandale des microstocks

Les microstocks sont des banques d'images low-cost qui diffusent par Internet des photos et des vidéos à des prix ridicules. Leur modèle économique est basé sur un gros volume de ventes. L'une des plus connues est Fotolia, créée en 2004 par des Français installés à New-York. Sur son site, elle se présente ainsi : « Tous les fichiers proposés par Fotolia sont libres de droits, ils peuvent donc être utilisés sans limite de temps sur tous types de documents professionnels. » Fotolia est donc dans l'illégalité puisqu'elle cède des droits qu'elle ne

possède pas. Peu importe, les patrons de presse en font un usage immodéré. A l'unité, une photo est vendue 16 centimes et un abonnement de 9 400 photos se paie 7 000 euros. Quel reporter-photographe pourrait vivre avec une telle rémunération ? Les éditeurs ont d'ailleurs été encouragés à utiliser Fotolia, celle-ci ayant reçu le label PUR (« promotion des usages responsables ») de l'Hadopi en 2011. Une labellisation étonnante, qui n'a pas été retirée quand le label PUR a été remplacé par offrelégale.fr en décembre 2013.

Barème de piges des reporters-photographes

La fin du tabou du temps de travail ?

Un projet de décret du ministère de la Culture propose une rémunération basée sur le temps de travail. Évidemment, les patrons n'en veulent pas...

Le recours des éditeurs aux nouvelles sources d'images a des effets pervers non seulement sur l'emploi des reporters-photographes mais aussi sur leurs revenus. C'est la raison pour laquelle la loi scélérate de 2009 dite Hadopi avait prévu un régime dérogatoire pour la cession de leurs œuvres par les reporters-photographes pigistes. La loi ne devant s'appliquer qu'après l'entrée en vigueur d'un accord « *déterminant le salaire minimum des journalistes professionnels qui tirent le principal de leurs revenus de l'exploitation d'images fixes et qui collaborent de manière occasionnelle à l'élaboration d'un titre de presse. Cet accord prend en compte le caractère exclusif ou non de la cession. A défaut d'accord dans un délai de deux ans à compter de la publication de la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, un décret fixe les conditions de détermination de ce salaire minimum* »⁽¹⁾. »

Demandes de négociations rejetées

Les demandes de négociation ont toutes été rejetées par les patrons de presse écrite et les ministères sont restés sourds aux lettres exigeant une

commission mixte paritaire. Les organisations syndicales ont appris au détour de conversations informelles qu'un projet de décret avait été élaboré par le ministère de la Culture, mais aussitôt retoqué par les patrons, le jugeant trop « généreux ». Une nouvelle proposition n'a pas été jugée plus acceptable par les patrons, alors même qu'elle était encore honteusement basse : le quart de page dans un quotidien national variait de 45 euros pour un tirage de moins de 50 000 exemplaires à 66 euros pour un tirage de plus de deux millions d'exemplaires. Dans un mensuel de moins de 15 000 exemplaires, le même quart de page aurait été payé quinze euros et trente euros pour un tirage de plus de 600 000 exemplaires !

Reprise d'une de nos anciennes revendications

Les syndicats de journalistes et, en première ligne, le SNJ-CGT, ont dénoncé l'indécence de ce barème et le mépris des patrons de presse pour le travail de journalistes professionnels. Le front commun des syndicats et des organisations professionnelles de photographes a été déterminant dans l'abandon du projet. Un nouveau texte de décret a été préparé par le ministère. Celui-ci est encore insuffisant mais reprend une ancienne

revendication de notre syndicat : la rémunération en temps de travail, avec un minimum de quatre heures, indexée sur les coefficients des reporters-photographes dans les grilles de salaire de la forme de presse considérée.

En outre, le projet de décret prévoit que « *le salaire minimum est majoré, en tant que de besoin, en fonction notamment de la durée prévisible de la réalisation de l'image fixe, comprenant, outre le temps de la prise de vue, le temps de transport éventuel, le temps de pré-production et le temps de postproduction* ». Enfin, il prévoit une prime d'appareil minimum de 50 euros. Ce barème doit s'appliquer dans l'attente d'un accord de branche.

Les syndicats de journalistes surveillent la publication du décret. Rien, aujourd'hui, ne s'oppose plus à son entrée en vigueur, sauf le lobbying effréné des patrons, qui redoutent l'effet contagieux d'un barème reconnaissant le temps de travail, et l'oreille attentive que le ministère et l'Élysée semblent leur prêter. Le SNJ-CGT déploiera toute son énergie pour faire appliquer ce barème et faire reconnaître le temps de travail de tous les pigistes. ■

M. D.

(1) Article L.132-45 du Code de la propriété intellectuelle.

Turquie

59 journalistes TOUJOURS EMPRISONNÉS la lutte continue



En décembre dernier, le syndicat turc des journalistes (TGS) a manifesté devant le palais de justice d'Istanbul, lors du procès de la rédaction d'Odatv.

La situation de la presse en Turquie s'est à nouveau dégradée début février avec le vote d'une loi liberticide renforçant le contrôle d'internet par le gouvernement, qui maintient toujours 59 journalistes derrière les barreaux.

par Patrick Kamenka*



Le Parlement turc a adopté le 6 février, avec les voix du Parti de la justice et du développement (AKP au pouvoir), un nouveau texte qui permet de bloquer les sites internet dont les contenus pourraient être jugés négatifs par le pouvoir. Le



La journaliste Hüsna Sari, qui a été attaquée et blessée par la police lors des manifestations à Ankara.

Premier ministre Recep Tayyip Erdogan a fait voter ce véritable acte de censure en pleine campagne des élections municipales (qui ont eu lieu le 30 mars) dominées par les affaires de corruption qui affectent le pouvoir, sur fond de rivalités avec la confrérie islamiste du prédicateur Fethullah Gülen, autrefois alliée de l'AKP, parti islamo-conservateur.

Ce nouveau tour de vis contre les médias a provoqué de nombreuses protestations en Turquie et déclenché des manifestations. La police les a réprimées avec violence, utilisant canons à eau, grenades lacrymogènes et tirs de balles en plastique. Quatre journalistes au moins ont été blessés. A peine la loi liberticide votée, le gouvernement a expulsé Mahir Zeinalov, un journaliste azerbaïdjanais travaillant pour le quotidien *Zaman*, accusé d'avoir critiqué les autorités turques sur les réseaux sociaux (Twitter). Quant aux journalistes emprisonnés, ils sont actuellement 59 derrière les

barreaux, après la libération de Nahide Ermis, jugée dans le cadre du procès KCK (Union des Communautés Kurdes). Le SNJ-CGT, qui s'est investi depuis le début de la campagne de la Fédération européenne des journalistes (Fej) pour la libération de nos confrères, poursuit

la solidarité du GUE aux journalistes, parmi lesquels Soner Yaltçın parrainé par *l'Humanité* et Dogan Yurdakul, parrainé par notre syndicat.

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes se sont adressés au ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, pour souligner la grave situation de nos confrères turcs, juste avant la visite d'État de François Hollande en Turquie, effectuée fin janvier. Lors des entretiens entre le président français et le premier ministre turc, cette question a été traitée indirectement, dans le cadre du dossier des droits de l'homme, a-t-on appris de bonne source. La situation des journalistes et de la liberté d'expression seront

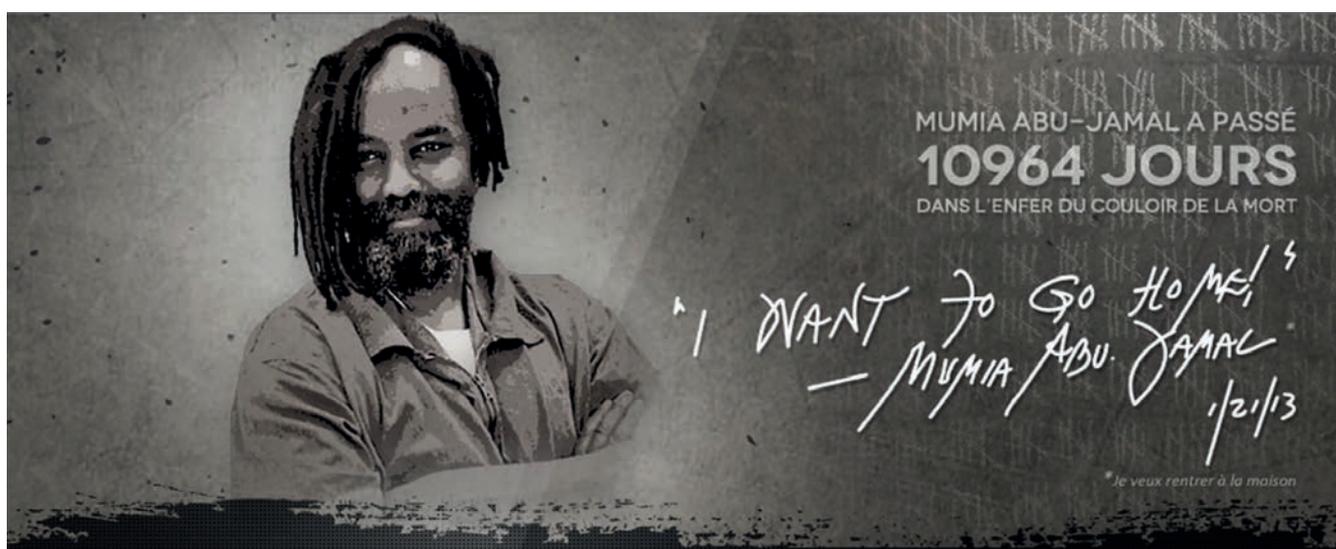
A peine la loi liberticide votée, le gouvernement a expulsé Mahir Zeinalov, un journaliste azerbaïdjanais travaillant pour le quotidien Zaman

ce combat. Notamment en participant comme observateur au procès des journalistes devant les tribunaux turcs. En décembre dernier, le SNJ-CGT était présent à Istanbul pour une nouvelle comparution de la rédaction du site d'opposition d'Odatv. Une délégation du parlement européen est venue apporter

débatues entre Bruxelles et Ankara lors des travaux relatifs au processus d'adhésion, en particulier quand seront abordés les chapitres 23 et 24, concernant notamment les droits de l'homme et la liberté de la presse. ■

* Chargé des dossiers internationaux au SNJ-CGT.

Mumia, 60 ans et plus de la moitié de sa vie en prison



Surnommé « la voix des sans voix », le journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal est en prison depuis 32 ans. Accusé d'avoir tué un policier, ce qu'il a toujours récusé, il a été condamné à mort à l'issue d'un procès truqué. Entretien avec Jacky Hortaut, représentant de la CGT au Collectif français « Libérons Mumia ».

Dans quelle situation judiciaire se trouve Mumia ?

Après trente ans dans l'enfer du couloir de la mort, Mumia a enfin vu sa peine commuée en prison à vie, en décembre 2011, sans toutefois obtenir un nouveau procès pour défendre son innocence. Récemment, en 2013, la justice de Pennsylvanie statuait sur son ultime recours, en fermant définitivement la porte à toute possibilité de libération conditionnelle. Autrement dit, Mumia serait condamné à mourir en prison.

Le 24 avril, Mumia a eu 60 ans, quelles mobilisations ont été organisées ?

Des manifestations ont été organisées dans le monde entier pour exiger sa libération. A Paris, un rassemblement a eu lieu place de la Concorde face au Consulat des États-Unis. Le 26 avril, une grande manifestation

internationale s'est déroulée dans les rues de Philadelphie, à laquelle une délégation française a participé. L'objectif était d'interpeler le gouvernement Obama pour que son ministre de la justice prenne, comme il en a le pouvoir, toutes dispositions d'ordre public en vue de sa libération sans condition. A cet effet, j'invite les adhérents de la CGT à signer la carte-pétition en ligne⁽¹⁾.

La proposition de nomination par Obama d'un afro-américain comme procureur général adjoint en charge des droits civils est-elle un signe d'espoir pour Mumia ?

Cette nomination a déclenché une violente et haineuse campagne des adversaires de Mumia, en raison du fait que Debo Adebile assurait l'intérim de la présidence de la NAACP - la plus ancienne et la plus illustre organisation américaine de défense

des droits civils des afro-américains - au moment où l'organisation assurait la défense judiciaire du condamné à mort. Cet engagement de la NAACP, en lien avec la mobilisation internationale, a contribué à la sortie de Mumia du couloir de la mort. Cette proposition de nomination, tenant compte de la qualité de l'homme choisi, était une excellente nouvelle pour Mumia et plus généralement pour tous ceux dont la seule couleur de peau constitue une présomption de culpabilité dans beaucoup d'affaires judiciaires. Malheureusement, elle n'a pas été suivie d'effet car le Sénat des États-Unis s'est opposé à cette nomination, grâce à quelques voix d'élus démocrates, venus en appoint de celles des élus républicains, pour constituer une majorité de rejet. ■

Propos recueillis par P. K.

(1) www.mumiabujamal.com

Pressions autour d'une assemblée à Moscou

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (Fej), qui devait se tenir en juin prochain à Moscou à l'invitation du syndicat russe des journalistes (RUJ, 58 000 adhérents), a été reportée. Officiellement en raison des événements en Ukraine. Mais au-delà, ce sont surtout les pressions de plusieurs syndicats, (polonais, nordiques et un des deux syndicats ukrainiens), contre le choix de la capitale russe, qui ont contraint le RUJ à reporter la réunion annuelle à l'automne, mais toujours à Moscou. Le comité directeur de la Fej avait voté le 27 mars en faveur de la tenue de cette assemblée en Russie. Une lettre des élus européens au sein de la Fédération internationale des journalistes (Fij) avait appelé avant la réunion du comité directeur à respecter le choix de la capitale russe, pour affirmer la solidarité aux syndicats russes et ukrainiens et aux journalistes de ces deux pays, face aux difficultés de couvrir les événements en Ukraine. Face à cela, plusieurs organisations opposées au choix

de la Russie ont, malgré le vote du comité directeur, repris dans leur argumentation les propos bellicistes inspirés par l'Otan pour refuser de participer à l'assemblée de la Fej.

« Solidarité avec les collègues ukrainiens et russes »

Le 17 mars, pourtant, sous l'égide de la Fij et de la Fej, les deux syndicats ukrainiens et le syndicat russe avaient signé une déclaration commune en sept points, « relatifs à la sécurité des journalistes, au respect des standards éthiques, mais aussi de manière à coordonner l'aide des syndicats des deux pays à propos de la couverture de la Crimée, de la Place Maïdan à Kiev et de l'Ukraine en général ». En conclusion, le texte appelait « les syndicats membres à faire acte de solidarité avec leurs collègues ukrainiens et russes en appuyant toutes initiatives (rencontres, formations, etc.) qui seront organisées en Ukraine ou en Russie, visant à renforcer nos objectifs communs : être des journalistes indépendants des intérêts politiques ou commerciaux ». Commentant

cette déclaration, les membres européens du comité exécutif de la Fij écrivaient au comité directeur que « cet accord entre nos syndicats est une victoire majeure pour le journalisme et le syndicalisme et représente un tournant essentiel contre ceux qui tentent de nous manipuler et de nous diviser ». La lettre poursuivait : « Dans ces circonstances, il incombe aux dirigeants de la Fej de résister aux appels de ceux qui cherchent à revenir aux heures sombres de la guerre froide et à leurs dangereuses divisions. Nous croyons que nous devons avoir confiance en notre syndicat en Russie, la Russian Union of Journalists, pour se battre pour nos principes et reconnaître le rôle fondamental qu'il joue, afin de préserver un journalisme indépendant en lui apportant tout le soutien qu'il mérite ». Le SNJ-CGT appelle à la tenue de l'assemblée annuelle de la Fej à Moscou dès que possible, pour témoigner notre solidarité aux journalistes russes et ukrainiens et à leurs syndicats.

■
P. K.

Disparition

Laurent Ballouhey, amoureux de la Chine

L'aurent Ballouhey a commencé sa carrière de journaliste dans les années 80 à *l'Humanité*. Grâce à sa connaissance de la Chine, qu'il a arpentée dès 1973 après des études littéraires et un diplôme de Chinois, il va ouvrir le premier bureau de *l'Huma* à Pékin, en 1983. A partir de la capitale chinoise, il couvrira non seulement la Chine, mais également la quasi totalité de l'Asie. Ses analyses sur les événements en Chine, mais aussi sur

ce qui se passait au Japon, en Corée ou en Indonésie, tranchaient par leur pertinence avec les idées reçues de la presse du « prêt à penser ». Après quelques années passées à la rédaction du quotidien à Paris, il repart en Chine, son deuxième pays, où il a travaillé en indépendant. Beaucoup de journalistes occidentaux en poste à Pékin ont bénéficié des conseils et des connaissances encyclopédiques de Laurent. Jusqu'à son retour en France ces toutes dernières années, il a

travaillé pour plusieurs titres, dont *le Monde Diplomatique*, mais aussi pour des chaînes de télévision et des équipes de cinéastes. Il aimait aussi traduire des ouvrages chinois. Passionné de littérature, il a également fait beaucoup pour promouvoir le livre français en Chine.

Ce 17 février, après les mauvais coups d'une longue maladie, Laurent nous a quitté, à l'âge de 68 ans.

■
P. K.